

Du *squatting* au *standing up* : dynamiques d'appropriation et gestion citoyenne et participative de 11 espaces napolitains

From squatting to standing up: dynamics of ownership and citizen and participatory management of 11 Neapolitan spaces

Ilaria Casillo

Maîtresse de conférences, Université Gustave-Eiffel – École d'urbanisme de Paris – Lab'Urba

Nicola Capone

Docteur en philosophie du droit, Université des études de Salerne – Laboratoire « H. Kelsen »

Résumé

Dans les villes contemporaines, les pratiques d'occupation revendicative de lieux délaissés ou de gestion collaborative de Biens communs sont désormais très répandues. Elles représentent autant de pratiques qui questionnent non seulement la dimension agonistique (Mouffe, 2010) de l'espace et son gouvernement, mais aussi la relation renouvelée aux formes de pouvoir et de démocratie. Cette contribution vise ainsi à questionner la dimension spatiale de ces expérimentations démocratiques sous un double angle : celui des voies démocratiques qu'elles ouvrent et celui des innovations juridiques qu'elles produisent, notamment en termes de droit. L'étude du cas de la ville de Naples et de 11 espaces gérés par des collectifs nous permettra de montrer comment les pratiques de gestion citoyenne de ces espaces sont passées d'une logique qu'on pourrait qualifier de *squatting*, d'occupation ou de conflits, à une logique de *standing up*, de résistance et d'insurgence. Ces espaces occupés et autogérés ont été reconnus par une délibération du conseil municipal qui leur a attribué le statut juridique de Biens communs « à usage civique ». Nous montrerons qu'une telle institutionnalisation juridique fait de ces espaces de véritables « normes de reconnaissance » permettant au législateur d'identifier les biens qui servent à l'exercice des droits fondamentaux et de besoins socialement importants.

Abstract

In contemporary cities, practices of occupation of neglected sites as well as collaborative management of urban commons are now widespread. They represent practices that question not only the agonistic dimension of space and its government, but also the renewed relationship to forms of power and democracy. This contribution aims to question the spatial dimension of these democratic experiments using two perspectives : the perspective of the democratic paths they open and the perspective of the legal innovations they produce, in particular in terms of law. The study of the case of the city of Naples and its 11 spaces managed by several collectives of inhabitants will allow us to show how the practices of civic management of these spaces have gone from a logic that could be described as squatting, occupation or conflict, to a logic of standing up, resistance and insurgency. These occupied and self-managed spaces were recognized by a municipal council deliberation which granted them the legal status of common goods « for civic use ». We will show that such legal institutionalization makes these spaces real « standards of recognition » allowing the legislator to identify the

goods that are used for the exercise of fundamental rights and socially important needs. In this way, the legal norm is produced by the (liberated) spaces and their use (deliberation and self-management). The Neapolitan case was analysed from the twin perspectives of deliberative activism and legal experimentation. It allowed us to show that forms of protest action and thinking can be linked to ambitious and innovative deliberative practices.

Mots-clés démocratie délibérative, démocratie participative, occupations, luttes urbaines, Biens communs, usage civique, activisme urbain

Keywords *deliberative democracy, urban commons, urban fights, civic use, squatting, urban activism*

Les pratiques d'utilisation temporaire d'espaces en voie de requalification, de gestion collaborative de Biens communs ou d'occupation revendicative de lieux délaissés sont désormais très répandues¹. Elles représentent autant de pratiques qui questionnent non seulement la dimension agonistique de l'espace et son gouvernement, mais aussi la relation renouvelée aux formes de pouvoir et de démocratie. Ces pratiques interrogent également et particulièrement la conception de la démocratie participative², surtout lorsqu'elles sont issues de démarches citoyennes spontanées, informelles ou autoportées (Neveu, 2011).

Cette contribution vise ainsi à questionner la dimension spatiale de ces expérimentations démocratiques sous un double angle : celui des voies démocratiques qu'elles ouvrent et celui des innovations juridiques qu'elles produisent, notamment en termes de droit. Cela nous amènera plus largement à analyser comment ces expérimentations démocratiques, spécifiquement en milieu urbain, constituent à la fois une mise à l'épreuve des formes d'organisation de la démocratie (*politics*) et des produits de la démocratie (*policies*) (Habermas, 1986).

L'analyse du cas napolitain a été basée sur un protocole d'enquête élaboré par les deux auteurs de l'article. Il s'est appuyé sur trois techniques d'enquête/analyse : les entretiens semi-directifs ; les questionnaires ; l'analyse argumentative des productions des activistes ainsi que des délibérations approuvées par le conseil municipal de la ville de Naples. Les entretiens semi-directifs avaient pour objectif

1 Par exemple, le cas italien des « pactes de collaboration » entre les municipalités et les associations. Le réseau de recherche Labsus, spécialisé dans l'analyse de l'administration partagée des Biens communs, a recensé et suit les pactes mis en place dans les 235 municipalités italiennes ayant mis en place des règlements des Biens communs. En France, l'occupation temporaire des Grands Voisins à Paris ; l'activité d'associations telles que Plateau urbain, active en Île-de-France, engagée dans la réutilisation d'immeubles ou locaux inutilisés sont d'autres exemples.

2 La démocratie participative et délibérative fait partie du même champ théorique et partage le même objet de recherche : la manière dont on peut ouvrir le processus décisionnel, à plusieurs niveaux, à celles et ceux qui sont – ou se considèrent – intéressés. La démocratie participative renvoie à une conception de la démocratie plus large qui s'intéresse à l'intervention directe et active des citoyens dans l'élaboration des décisions. Son aspiration à peser sur la décision est une caractéristique majeure.

de comprendre les formes d'activisme pratiquées et revendiquées par les occupants ainsi que de comprendre leur répertoire d'actions et argumentatif³. Le questionnaire avait pour objectif de recenser les pratiques de gouvernance et de délibération mises en place dans les espaces occupés⁴. L'analyse argumentative des délibérations du conseil municipal visait à mesurer et questionner la capacité de ces nouvelles formes d'occupation et d'engagement à produire de la norme et de nouvelles formes urbaines⁵.

Dans une première partie – après avoir situé le cas napolitain dans le contexte italien des mouvements sociaux et des Biens communs – en partant de l'étude du cas de la ville de Naples il s'agira de comprendre quel rapport les nouvelles pratiques revendicatives basées sur l'occupation de l'espace entretiennent avec la résistance, l'opposition, la participation, (et le collaboratif) et la délibération.

Quelles formes de démocratie pour ces « espaces insurgés » ? Dans un deuxième temps, l'analyse de la trajectoire du cas napolitain et de 11 espaces gérés par plusieurs collectifs, nous permettra de montrer les nouvelles formes d'organisation démocratiques à l'œuvre.

Dans un troisième temps, nous verrons comment les pratiques de gestion citoyenne de ces espaces sont passées d'une logique qu'on pourrait qualifier de *squatting*, d'occupation ou de conflits, à une logique de *standing up*, de résistance et d'insurgence ou – pour le dire avec les mots des collectifs gérant ces lieux – à une logique de « libération ».

Enfin, dans la quatrième et dernière partie, nous décrirons le cas napolitain et sa particularité par rapport au contexte italien de l'usage et de la gestion directe et collaborative des communs. Nous nous attacherons en particulier à décrire comment toutes ces expériences de « libération des espaces » se basent sur un usage non exclusif, non concurrentiel et non identitaire de l'espace et visent plutôt un usage collectif des biens et des lieux pour créer des relations fondées sur la reconnaissance et l'indépendance. En particulier, par exemple, dans les cas étudiés, aucun groupe ou collectif n'est un usager ou « gérant » exclusif de l'espace, de la même manière, les usages ou les activités mises en place ne sont jamais établis une fois pour toutes⁶.

3 Ces entretiens se sont basés sur une grille d'entretien composée de 3 thèmes : l'occupation de l'espace (causes et modalités) ; la gestion de l'espace (principes et pratiques) ; les acteurs des espaces (bénéficiaires, activistes).

4 Il a été structuré autour de 5 thèmes (le moment de « libération » de l'espace ; la forme organisationnelle et juridique actuelle ; la gouvernance et le profil des participants à la gestion de l'espace ; les activités proposées ; les relations avec le territoire) avec une batterie de 16 questions ouvertes. Les questionnaires ont été adressés aux 11 collectifs gérant les 11 espaces analysés.

5 L'analyse argumentative se base sur trois étapes : la thématization de tout le corpus issu de la recherche ; l'application de catégories d'analyse à chaque thème ; l'identification des chaînes argumentatives mobilisées dans le corpus.

6 Cet élément spécifique est un élément majeur de différence – par exemple – avec les pactes de collaboration, les contrats ou les conventions établis entre collectivité et collectif et définissant les sujets tirés à gérer les espaces et les activités qui peuvent y être proposées.

Sept de ces 11 espaces « libérés » ont été reconnus par une délibération du conseil municipal qui leur a attribué le statut juridique de Biens communs « à usage civique ». Il s'agit de biens de nature non propriétaire qui sont animés par des formes d'expérimentation continue menées par des communautés informelles⁷. Dans cette perspective – basée sur une appréhension de la propriété issue du paradigme constitutionnel⁸ – les biens publics bénéficient d'une « titularité diffuse ». Cette formule se réfère au fait que les biens publics appartiennent à la collectivité tout entière – comme par exemple, les plages, les fleuves, le paysage etc.

Nous mettrons en évidence que, dans le cas napolitain, il est possible d'identifier au moins quatre caractéristiques fondamentales de ces espaces libérés : l'émergence de collectifs informels et non fermés ; la capacité de ces collectifs à définir en autonomie et collectivement les modalités d'usage et de décision les plus appropriées à l'espace concerné ; leur reconnaissance institutionnelle ; l'acceptation par des pouvoirs publics de la capacité *autonominique* de ces collectifs, c'est-à-dire leur capacité à produire de la norme d'usage, d'autogouvernement et de gestion, en passant par la production de l'espace.

En conclusion, le cas napolitain montre que la « libération » de ces espaces constitue un véritable dispositif de production de la ville et des formes démocratiques de sa gestion. Ce dispositif se nourrit d'un rapport renouvelé à la résistance, au conflit, à la participation et aux formes d'institutionnalisation.

1 Les Biens communs comme nouveau support de la critique sociale

Les formes d'occupation et de revendications dans l'Italie des dernières années se caractérisent pour l'accent mis sur la pratique des expérimentations démocratiques ainsi que sur la notion de Bien commun. L'approche de la théorie délibérative s'avère particulièrement féconde pour l'étude de ces pratiques nouvelles d'occupation des espaces, tout particulièrement sur le terrain napolitain.

7 Par communauté « informelle » nous nous référons au fait que les collectifs qui occupent et gèrent les espaces ont décidé de ne pas se constituer en sujet juridique (tels qu'une coopérative, une association ou fondation, par exemple), pour interagir et dialoguer avec les pouvoirs publics. Ainsi, les assemblées publiques organisées par ces collectifs représentent à la fois des *dispositifs internes* pour réguler les questions d'usage, gestion et fonctionnement ; et des *dispositifs externes* pour dialoguer et négocier avec les pouvoirs publics. Or, cette informalité va de pair avec la volonté de créer des espaces d'activation démocratique formels, ouverts et reconnus juridiquement. C'est en ce sens que le cas napolitain s'inscrit moins dans les analyses se basant sur l'illégalité et l'informalité que dans celles issues du néo-municipalisme et du néo-institutionnalisme qui s'intéressent davantage aux dynamiques de refondation démocratique.

8 Sur le paradigme constitutionnel, voir : Azzariti, G. (2013), *Il costituzionalismo moderno può sopravvivere ?*, Roma-Bari, Laterza.

1.1 Les occupations des espaces lues au prisme de l'approche délibérative

Les démarches ou les expériences de démocratie participative sont souvent étudiées au prisme du modèle habermassien⁹. Cette référence théorique s'avère en effet incontournable pour analyser les dispositifs participatifs relevant de l'offre institutionnelle de participation. Cependant, les recherches empiriques qui analysent les expérimentations démocratiques informelles, spontanées et/ou contestataires au prisme de la théorie habermassienne et de son idéal délibératif restent peu nombreuses, voire très rares¹⁰.

Pourtant, une telle lecture des expérimentations démocratiques s'avérerait très féconde en ce qu'elle permettrait d'interroger l'articulation entre les deux niveaux de sphères publiques identifiés par le sociologue allemand et leurs influences sur les décisions politiques : la sphère publique abstraite et impersonnelle constituée par l'opinion publique et celle physique (en présence d'un public identifié) et individuelle constituée par des expériences délibératives plus ou moins encadrées. En effet, comme le montre le cas napolitain, les expérimentations démocratiques portées par des collectifs arrivent souvent à installer dans la sphère publique des sujets et des pratiques jusque-là occultés ou négligés par les pouvoirs publics¹¹. Étudier l'interaction entre ces deux niveaux de sphères publiques permet de mieux appréhender comment ces expérimentations ont un impact sur les politiques publiques, sur l'institutionnalisation de nouveaux enjeux démocratiques et sur la création des problèmes publics (Aguilera, 2017).

Toutefois, l'adoption d'une telle approche nécessite d'abord de ne pas se concentrer exclusivement sur l'analyse d'expérimentations spécifiques en les traitant de manière isolée, mais plutôt de les situer dans un système délibératif plus large et d'appréhender les connexions qu'elles tissent avec ce dernier. Les courants récents de recherche sur la dimension participative de la démocratie (Mansbridge *et al.*, 2012) prônent en effet pour une appréhension systémique des pratiques délibératives. Au-delà des processus particuliers que l'on peut étudier sous plusieurs angles (effets sur la décision, *empowerment*, etc.), l'analyse d'une plus large « séquence délibérative » (Florida, 2012) peut s'avérer, du point de vue heuristique, plus intéressant.

9 Pour ne citer que quelques exemples : Florida, A. (2012), « Il pirogassificatore di Castelfranco di Sotto : lo scacco di un modello deliberativo puro » in Florida, A. (2012), *La democrazia deliberativa : teorie, processi e sistemi*, Roma, Carocci, pp. 146-168 ; Revel, M. (2009), « Pratiques délibératives et engagement des profanes », Actes du colloque *Formes et lieux de production de l'activité politique*, Association Française de Sociologie, Paris.

10 Du point de vue théorique, l'articulation entre idéal délibératif et contestation n'est plus retenue comme une tension irréductible (Young, 2000 ; Fung, 2005).

11 Une vaste littérature existe sur les mouvements d'occupations en Italie et sur leur effet sur les pratiques politiques et de contestation. Piazza, G. (2012) « Il movimento delle occupazioni di squat e centri sociali in Europa. Una introduzione », *Partecipazione e Conflitto*, n° 1/2012, p. 5-18 ; Mudu, P. (2004) « Resisting and Challenging Neoliberalism : The Development of Italian Social Centers », *Antipode* 36 (5), pp. 917-941 ; Festa, F. A., (2003) « L'alchimia ribelle napoletana. Materiali per una storia della città antagonista », in Cappelli, O. (dir.) (2003), *Potere e società a Napoli a cavallo del secolo. Omaggio a Percy Allum*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane.

Se situer dans une lecture systémique des expérimentations démocratiques revient également à étudier où est *in fine* le pouvoir et comment il peut devenir – ou pas – multisitué (chez plusieurs acteurs et donc dans certains espaces). La référence théorique aux approches critiques de la délibération (Iris Marion Young, Nancy Fraser, Lynn Sanders, Chantal Mouffe, Nadia Urbinati) et aux théories de la différence apparaît ici particulièrement appropriée. En général, ces contributions ont été utilisées comme support théorique pour critiquer l'offre institutionnelle de participation, mais très peu comme arrière-plan pour penser une vaste dialectique agonistique dans la sphère publique. Les courants critiques de la théorie de la délibération habermassienne accusent cette dernière d'être une théorie (et une pratique) qui risquerait d'exclure, de par ses aspirations de rationalité et d'impartialité, les publics dit « éloignés » et en dehors du cadre discursif dominant. Ces critiques sont clairement inspirées de Foucault : le discours serait moins un espace de liberté communicative qu'une énième forme de cristallisation des relations de pouvoir. Or il nous semble que les expérimentations démocratiques – notamment celles qui relèvent de démarches protestataires et d'occupation d'espaces – se prêtent particulièrement à la mise à l'épreuve de cette lecture. Étudier comment les mouvements contestataires napolitains sont arrivés à changer la destination d'usage des lieux occupés ou à changer leur statut juridique est à la fois une manière de montrer « le caractère réversible et instable des relations de pouvoir » (Rui, 2013) et une manière d'étudier une chaîne délibérative plus large et qui intègre le cas spécifique des collectifs, mais aussi les décisions de la municipalité et l'influence des autres acteurs (habitants, riverains, etc.).

L'étude du cas napolitain montre bien en quoi la libération des espaces est aussi la libération d'une parole subversive qui peut se manifester cependant à travers des pratiques délibératives collectives et autogérées. Cela nous permet de tenir ensemble les deux approches théoriques décrites ci-dessus (Habermas et le courant critique de la délibération), à l'apparence très lointaine, à travers la notion *d'activisme délibératif* sur laquelle nous reviendrons par la suite. Par cette formule, nous faisons référence à des formes de délibération au service d'un agonisme et d'un activisme urbains capables de reconfigurer les espaces et les politiques les concernant.

Ces notions ont donc été questionnées sur le terrain napolitain par une enquête qualitative entamée fin 2016 à travers une quinzaine d'entretiens en profondeur (individuels et collectifs de 2 h 00/2 h 30 chacun), et qui s'est poursuivie jusqu'à fin 2018 par l'analyse de plusieurs types de données : les productions écrites des différents collectifs ; l'auto-passation d'un questionnaire visant à comprendre les pratiques délibératives menées dans chaque espace (prise de décision, traitement des points de vue contraires, profils des plus actifs, etc.) ; l'analyse des déclarations d'usage civique des 11 collectifs ; et des délibérations du conseil municipal de Naples portant sur les 11 espaces occupés.

1.2 Du mouvement protestataire à celui des Biens communs : une trajectoire italienne et napolitaine

La pratique et l'histoire des mouvements sociaux et de contestation napolitains s'insèrent dans un contexte national riche d'expériences de ce point de vue.

L'expérience des Biens communs s'inscrit dans une tradition ancienne, non seulement italienne, de luttes urbaines qui ont marqué les années soixante et soixante-dix. Depuis, la contestation sociale et politique au modèle économique néolibéral se traduit souvent dans l'occupation d'espaces publics abandonnés et dans des pratiques d'autogestion. En Italie, les années soixante-dix ont été marquées par une escalade du conflit social et politique : le mouvement des étudiants, les luttes ouvrières, la stratégie de la tension mise en place par des organes déviés de l'État, la lutte armée, mais aussi les mouvements anarchistes, de désobéissance civile et d'éducation populaire. En Italie, donc, le mouvement de contestation sociale a été très riche et très articulé. Si l'on se concentre spécifiquement sur les mouvements d'occupation et sur ce qu'on appelle *centri sociali*¹² la tradition italienne est importante. Le mouvement des Biens communs hérite à la fois de la pratique de l'occupation et de celle de l'autogestion. On pourrait donc faire l'hypothèse que le mouvement des Biens communs s'insère dans une continuité, voire une « tradition », de formes de contestation s'appuyant et s'incarnant dans la récupération et autogestion des espaces.

En Italie, la notion et l'expérience des Biens communs ont pris forme dans les premières années du nouveau millénaire. L'objectif était de lutter d'une part contre la dégradation de plus en plus importante des territoires (surtout urbains) et d'autre part contre le processus de privatisation des services et du patrimoine public. Deux mesures en particulier ont cristallisé le combat mené par un grand mouvement protestataire qui s'est organisé au fil des années : le décret sur la gestion des déchets (1997, 2004) et celui sur la gestion de l'eau (2009). Ces deux décrets nationaux ont été très contestés et ont été suivis d'actes législatifs de même inspiration (privatisation), comme celui sur le « fédéralisme fiscal » en 2009, sur le « fédéralisme patrimonial » en 2010 et sur la simplification bureaucratique pour la réalisation de « grands projets ». Ce cadre normatif, porteur de ce qui a été défini comme « l'idéologie de la crise »¹³, bien documentée par la littérature¹⁴, a été endurci davantage avec la création en 1999 de l'Agence domaniale, chargée de poursuivre l'objectif de maximiser la valeur économique du patrimoine public.

Le mouvement italien des Biens communs émerge donc dans ce contexte national, et dans l'objectif de remettre en question un système économique, social et politique qui réduirait tout à la valeur d'échange, au détriment de la valeur

12 En français « centres sociaux ». Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'en français l'expression centre social renvoie à une pratique bien différente de celle des mouvements de protestation liés à l'occupation de l'espace.

13 Žižek, Z. (2013), *Dalla tragedia alla farsa : Ideologia della crisi e superamento del capitalismo*, Milano, Ponte alle Grazie.

14 Barucci, E., Pierobon, F. (2007), *Le privatizzazioni in Italia*, Roma, Carocci ;

d'usage qui doit être co-essentielle pour de nombreux biens et ressources. Ce mouvement se constitue aussi à travers deux luttes majeures : celle sur la dette et celle sur l'eau. Dans la région de Campanie, par exemple, déjà à partir de 2004, les mouvements de contestation écologique engagés dans la lutte contre le trafic illégal de déchets toxiques et contre la gestion du système de traitement des déchets étaient très enracinés et bien organisés¹⁵. Dans la même période, un autre réseau était très actif dans la région, celui du mouvement contre la privatisation de l'eau. Ces deux mouvements étaient en lien continu entre eux et ont représenté pendant plus de dix ans une référence importante en termes de mobilisation populaire. Ces deux mouvements ont adhéré à la promotion du Référendum national pour l'eau « propriété publique » qui se caractérisa immédiatement comme un référendum (et un combat) sur un Bien commun. Le résultat de cette grande mobilisation populaire a été que les 12 et 13 juin 2011, environ 27 millions d'électeurs ont rejeté le « décret Ronchi », le texte législatif qui prévoyait la privatisation de l'eau. De larges secteurs du mouvement pour l'eau publique et la protection de l'environnement se sont en suite engagés dans la bataille pour la défense des Biens communs. À ce vaste front de lutte se sont joints de nombreux étudiants et chercheurs, alors organisés dans le « Mouvement des Ondes ». Depuis la victoire au référendum, non seulement l'eau était revendiquée comme un « bien commun », mais des manifestations ont eu lieu dans tout le pays pour réclamer les « Biens communs », considérés comme des biens fonctionnels pour l'exercice des droits fondamentaux et des besoins qui sont socialement déterminants. Aussi, dans les mêmes jours que le référendum, le 14 juin 2011, le Teatro Valle de Rome a été occupé, suivant de quelques mois l'occupation dans le quartier romain de San Lorenzo du « Cinema Palazzo ». Dans tout le pays, de nombreux théâtres, des bâtiments abandonnés et destinés à la privatisation pour rembourser la dette publique ont été occupés. Depuis, le mouvement a fait l'objet de nombreuses études et réflexions théoriques de tout horizon disciplinaire¹⁶.

2 Des formes nouvelles d'organisation démocratique

Ce n'est donc pas un hasard si le mouvement des Biens communs a été particulièrement actif à Naples et a donné lieu à des expérimentations particulières à l'échelle de la ville. Les luttes contre le trafic des déchets toxiques, comme on l'a vu, avaient préparé le terrain pour l'engagement des mouvements locaux dans la mouvance des Biens communs. Cette dynamique a donné lieu à des nouvelles formes d'organisation démocratique avec une forte dimension spatiale.

15 Armiero, M., D'Alisa, G. (2012), « Rights of Resistance : The Garbage Struggles for Environmental Justice in Campania, Italy », *Capitalism Nature Socialism*, 23:4, p. 52-68.

16 Mattei, U. (2011), *Beni comuni, un manifesto*, Roma-Bari, Laterza ; Lucarelli, A. (2011), *Beni comuni. Dalla teoria all'azione politica*, Viareggio (Lu), Dissensi ; Maddalena, P. (2014), *Il territorio bene comune degli italiani. Proprietà collettiva, proprietà privata e interesse pubblico*, Roma, Donzelli editore.

2.1 Naples, terrain fertile d'expérimentation démocratique

La ville de Naples est marquée par une histoire très importante d'occupations et de revendications sociales. Des *Disoccupati Organizzati* des années 1970, en passant par le Collectif communiste napolitain des années quatre-vingt et Officina 99 jusqu'au réseau NoGlobal (rete NoGlobal) des années 2000, la ville a connu des expériences de lutte, de contestation, d'initiatives touchant à plusieurs questions (salaire, travail, logement, gestion des tremblements de terre) qui sont ancrées dans la mémoire de la ville. Ainsi, si l'un des traits distinctifs de l'histoire des mouvements à Naples consiste dans leur capacité à ne jamais s'éteindre (Festa, 2003), celle-ci a été marquée aussi – jusqu'à il y a dix ans – par une très grande hétérogénéité et fragmentation des acteurs qui ont porté ces luttes (Dines, 1999). Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si les principaux collectifs issus des années quatre-vingt-dix, bien enracinés, spatialement et historiquement dans la ville, tels que SKA, Officina 99, Zero 81, Insurgencia ne font pas partie du réseau Biens communs dans lequel les 11 espaces ici analysés ont décidé d'entrer. Cela est un premier indicateur de la différence de vision et de pratique de la revendication, de la lutte sociale et des occupations qui caractérisent les collectifs en question. De la même manière, la forme et le nom même de « centro sociale¹⁷ » qui a caractérisé la plupart des expériences des années quatre-vingt-dix, sont absents des expériences étudiées dans cette contribution. Si l'occupation et l'autogestion restent des traits distinctifs (une sorte de fil rouge) du répertoire d'action des mouvements napolitains, les nouvelles expériences marquent une rupture quant à la manière de se nommer et de s'insérer dans les rapports de force avec les pouvoirs publics et de produire un projet démocratique renouvelé. Les expériences du passé étaient marquées par leur caractère identitaire, par une approche antagoniste vis-à-vis des institutions, et par une forme d'organisation interne marquée par une direction politique (par exemple l'existence de « comités politiques de direction ») et culturelle bien établie. Au contraire, les expériences actuelles se démarquent par la mise en place de communautés hétérogènes, ainsi que par la construction collective, collaborative et partagée des horizons politiques et culturels. Le contexte urbain napolitain se caractérise également par une pratique de l'informalité très répandue surtout dans sa dimension économique qui a été largement étudiée par les géographes et les économistes. Si l'informalité est un trait distinctif (mais pas inéluctable, ni structurel) de l'espace napolitain, il nous semble toutefois erroné de lire les expérimentations démocratiques en œuvre dans la ville au prisme de l'informalité¹⁸. Les 11 collectifs analysés ont en effet réalisé un parcours de formalisation et d'institutionnalisation de leur action et revendication en ayant accepté d'être encadrés dans des délibérations

17 Voir note 16.

18 C'est la lecture proposée par exemple par Pascale Froment (Froment, 2016) qui dans son étude se concentre sur un seul cas d'occupation, celui de l'Asilo Filangieri et un cas de gestion collaborative d'un musée de la ville. (Les catacombes de Naples étudiées par P. Froment sont davantage un site patrimonial).

municipales structurant et disciplinant la nature et l'usage des espaces occupés. Dans le répertoire argumentatif des militants interviewés d'ailleurs « l'informalité » n'est jamais une référence en filigrane, tandis que l'accent est souvent mis, de manière revendicative, sur une pratique illégale (l'occupation) portée et assumée dans la sphère publique, visant à être formalisée et surtout à être reconnue comme bien commun¹⁹. On est ici, à l'opposé d'une informalité qui chercherait à se cacher ou à réduire sa visibilité et sa reconnaissance.

2.2 Le cas napolitain, une cartographie des Biens communs

En mars 2012, un collectif d'intermittents du spectacle et de la culture a occupé un immeuble au cœur du centre historique de la ville de Naples. Suite au tremblement de terre catastrophique de novembre 1980, cet espace connu sous le nom de Ex Asilo Filangieri, avait été complètement délaissé pour être ensuite réhabilité et confié à la Fondation Forum universel des cultures. Cette fondation aurait dû financer et soutenir sur la période 2013-2015 une série de « grands événements culturels ». Cette attribution a été durement contestée par un collectif d'intermittents du spectacle et de la culture qui s'opposait à la logique des *big events*²⁰ et qui dénonçait le manque d'espaces et d'infrastructures culturelles pour une production artistique indépendante. Le collectif a donc occupé l'immeuble et a proposé une alternative aux initiatives liées aux grands événements qui n'ont finalement pas eu lieu. Depuis l'occupation de l'Ex Asilo Filangieri, un réseau d'espaces occupés s'est créé qui a donné lieu à une série d'occupations d'immeubles très anciens et en ruine ou d'espaces délaissés. En 2019, on peut compter 16 espaces occupés dans la ville et ses abords, tous autogérés par des collectifs plus ou moins similaires en termes de revendications et de profil des activistes. Les singularités de chaque espace reposent surtout sur les activités proposées aux quartiers et sur la relation avec le voisinage et les populations de riverains.

Notre analyse portera sur 11 de ces 16 espaces, notamment sur : Villa Medusa – Casa del Popolo, ex Asilo Filangieri, Giardino liberato, ex Lido Pola, Scugnizzo liberato, Santa Fede liberata, Ex Schipa, ex Convitto monachelle, CAP80126 Centro autogestito Piperno, casa delle donne, Ville De Luca.

Il s'agit d'espaces qui ont fait l'objet de plusieurs usages au fil du temps mais qui étaient tous abandonnés. Leurs caractéristiques sont similaires : espaces centraux et périurbains, situés dans des aires urbaines à fort potentiel « d'opportunités » (Vicario et Martinez Monje, 2003), comme le témoigne la vue imprenable sur la ville de certains immeubles occupés (Figure 1), et qui ont fait l'objet d'usages très diversifiés (monastère, prison, ensuite résidences abusives pour les victimes du tremblement de terre de 1980, puis abandon) et qui relèvent tous de la propriété publique. Certains de ces lieux ont des spécificités très marquées liées à leur localisation (en front de mer, comme Lido Pola, Villa Medusa et Ex

19 Par pratique illégale nous faisons référence à toute activité comportant une infraction de la loi.

20 Grands événements.

Tab. 1 Les principales caractéristiques de 11 espaces libérés et leur organisation
The principal characteristics of 11 liberated spaces and their organisation

Nom	État du lieu avant la « libération »	Nature de la propriété actuelle	Type et nature de l'activité proposée	Forme de délibération/décision/organisation
Villa Medusa, Casa del popolo	Immeuble privé, donné à la mairie En état d'abandon	Public (mairie)	Centre d'accueil récréatif de personnes âgées Activité sportive Guichet/Accueil Information et soutien pour les chômeurs Cuisine populaire Mise à disposition des espaces pour les associations et les populations locales	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus). Aucun comité de direction officiel
Ex Asilo Filangieri	Immeuble privé, donné à la mairie. Réhabilité par la mairie, confié à une fondation privée. En état d'activité partielle au moment de la « libération »	Public (mairie)	Activités culturelles Soutien scolaire Bibliothèque Théâtre	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel
Giardino Liberato	Immeuble privé vendu à la mairie dans les années 1930. public. Occupé en 2009 par un collectif d'extrême droite (Casa Pound) « Libéré » par les comités antifascistes du quartier en 2011.	Public (mairie)	Atelier de menuiserie Accueil récréatif des personnes âgées Atelier artisanal Soutien à la préparation du brevet	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel

Tab. 1 (suite)

Ex Lido Pola	Établissement balnéaire public En état d'abandon depuis 20 ans et au moment de la libération	Public (État passé à la mairie)	Activités récréatives (surtout : concert, projection cinématographique)	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel
Scugnizzo Liberato	En état d'abandon depuis 20 ans au moment de la libération	Public (mairie)	Activité artistique et culturelle Ateliers d'artisans	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel
Santa Fede Liberata	En état d'abandon au moment de la libération	Public (mairie)	Activité d'accueil récréatif pour les personnes âgées Activités artistiques (danse, concerts)	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel
Ex Schipa	En état d'abandon au moment de la libération	Public (mairie)	Hébergement des familles et personnes sans logements	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel

Tab. 1 (suite)

Ex Convitto Monachelle	Partiellement requalifié par la mairie pour en faire une auberge de jeunesse, puis laissé à l'abandon. En état d'abandon au moment de la libération	Public (mairie)	Activités sportives (cours) Atelier de menuiserie Potager partagé Centre de récolte et distribution de vêtements Soutien scolaire	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Comité de gestion (composé par citoyens, habitants du quartier et associations)
Cap 80126 Centro autogestito Piperno	Ancien établissement scolaire, puis station de police municipale En état d'abandon depuis un an au moment de la libération.	Public (mairie)	Activité culturelle Guichet pour les chômeurs et les personnes sans logements Potagers partagés	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel
Casa delle donne	En état d'abandon au moment de la libération	Public (mairie)	Activités de différente nature à destination des femmes et des collectifs féministes	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel
Villa De Luca	En état de l'abandon au moment de la libération (projet de vente à un acheteur privé contre lequel la libération a été faite)	Public (mairie)	Accueil des familles sans logement	Adoption et signature de la Déclaration d'usage civique et collectif Assemblée décisionnaire (pratique du consensus) Aucun comité de direction officiel

Convitto Monachelle) ou à la qualité du bâti et à la valeur historique (Santa Fe de liberata est un ancien monastère du XVI^e siècle au cœur de la ville ; Ex Asilo Filangieri est un ex-couvent du XVI^e siècle se situant à l'intérieur du périmètre officiellement reconnu patrimoine culturel de l'Unesco ; Giardino Liberato, est un ex-monastère fondé en 1794 derrière lequel s'ouvre un grand et beau jardin ; Scugnizzo Liberato était un couvent en 1500, puis devenu une prison pour mineurs et constitue le plus grand espace occupé à l'heure actuelle en Italie avec ses 16 000 mètres carrés. Le Centro autogestito Piperno, la Casa delle donne et l'ex Scuola Schipa occupata sont, quant à eux, des immeubles plus récents s'agissant dans deux cas d'anciennes cités scolaires).



Fig. 1 Vue sur Naples depuis la terrasse du Scugnizzo liberato.
View over Naples from the terrace of Scugnizzo liberato.

À partir de 2012, tous ces lieux ont été progressivement occupés par des collectifs constitués en vue de l'occupation, même si certains membres sont issus du militantisme napolitain des dernières vingt années. Il est important de souligner qu'il est impossible de définir ou de faire rentrer dans une classification unique les différents collectifs ou militants engagés dans les 11 espaces. Ils sont tous très hétérogènes mêlant militants associatifs, étudiants, habitants des quartiers, publics en situation de précarité. Ces collectifs sont par ailleurs en mutation continue, par exemple le collectif La Balena qui avait occupé l'Ex Asilo Filangieri s'est auto-dissous un mois après la libération du lieu pour créer l'assemblée de gestion de l'espace dans laquelle plusieurs autres participants se sont ajoutés. En ce



Fig. 2 Photographie de l'extérieur du Scugnizzo liberato.
Photo of the exterior of Scugnizzo liberato.

sens, les occupations peuvent être appréhendées comme support d'un ensemble d'activismes qui se sont formés à la fois en même temps et indépendamment les uns des autres. Cette émergence à *domino* d'acteurs et d'espaces insurgés qui a eu lieu depuis 2012, avec des collectifs liés entre eux mais sans aucune dépendance semble incarner la spatialisation du concept de rhizome, c'est-à-dire d'un type particulier de réseau sans hiérarchie, sans structuration linéaire mais avec un niveau de connexité²¹ très élevé. Chaque espace fait partie du réseau Biens communs qui se réunit périodiquement pour coordonner les actions sociales, culturelles et politiques et pour échanger sur les problématiques inhérentes à l'autogestion. À son tour ce réseau est inséré dans le réseau national et international des Biens communs.

Il est d'ailleurs intéressant de relever la représentation graphique qui circulait en 2016 dans le réseau lorsque huit espaces avaient été occupés et l'expérimentation de gestion de Biens communs commençait à s'amorcer. Dans l'image représentée dans la figure 5, produite par les occupants, il est indiqué en guise de titre : « Pour une carte des Biens communs autogérés à Naples » ; cette image est

21 Le concept est emprunté à la théorie des graphes et utilisé pour indiquer qu'il existe un chemin, succession sans arêtes, pour aller de tout point à tout autre point. Il ne se réfère pas au maillage d'un réseau. Pour une explication exhaustive du concept de connexité, voir « Connexité », Lévy J., Lussault M. (2003), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 198.



Fig. 3 Photographie du jardin du Giardino liberato, couvent du XVI^e siècle.
Photo of Liberati Garden, XVIth Century convent.

donc censée permettre de donner un repérage, de situer dans la ville ces espaces « rouverts à la vie quotidienne pour les rendre à la ville et pour les protéger de la spéculation immobilière²² ». Cette représentation de la constellation des espaces libérés a été réalisée par le collectif Ex Asilo dans le but de mettre en récit leur histoire et de communiquer auprès des habitants de la ville.

22 <http://www.exasilofilangieri.it/napoli-7-spazi-liberati-diventano-beni-comuni/>.



Source : Asilo Filangieri, <http://www.exasilofilangieri.it/napoli-7-spazi-liberati-diventano-beni-comuni/>.

Fig. 4 Représentation des lieux occupés en 2016 produite par le collectif Ex-Asilo.
Representation of places occupied in 2016 produced by the Ex-Asilo collective.

Pourtant, aucun espace n'est véritablement situé sur cette image. En réalité, ce que cette représentation graphique nous raconte c'est plutôt le déplacement de priorité : il n'est plus question d'occuper un espace, comme les collectifs anciens l'ont fait, pour avoir un lieu pour exercer une identité sociale ou politique, mais d'ouvrir de nouveaux horizons de solidarité et de pratiques démocratiques.

« Aujourd'hui l'idée de libération ne vient pas de la volonté de faire front commun ou de constituer un groupe qui aurait besoin d'un espace, mais de l'élan d'un groupe hétérogène de comités de quartiers différents²³ ».

L'enjeu n'est plus tellement de se situer, y compris spatialement, en opposition au pouvoir constitué, mais de mettre en circulation et en visibilité des formes nouvelles d'engagement. Ainsi être relié devient plus important qu'être en face ou à côté.

Si les exemples passés d'occupation et de contestation adoptaient tous l'assemblée comme forme d'autogestion, cette pratique est renouvelée et davantage tournée à l'intégration des riverains et des habitants de la ville, quelle que soit leur orientation politique. L'assemblée est ainsi une modalité d'accès au patrimoine public de la ville.

²³ Extrait d'entretien. Ancien ouvrier et ancien militant des luttes urbaines des années 1970. Il a occupé et participé à la gestion di Santa Fe de Liberata.

Même si des formes de continuité entre les « centri sociali » des années 1980 et 1990 et les nouvelles expériences de libération des espaces des années 2000 sont bien présentes (recours à l'occupation et à l'assemblée, militantisme urbain des individus impliqués), les ruptures sont nombreuses. Les activités proposées par ces nouveaux acteurs et espaces pour la plupart ne sont plus vouées à une activité politique militante, mais plus marquées par une production de *welfare* municipal « du bas » (Membretti, 2007).

2.3 Un rapport renouvelé aux institutions

Ces nouveaux collectifs se caractérisent surtout par une manière renouvelée de se rapporter aux institutions locales. Ces nouvelles relations et rapports de force s'expliquent aussi par le contexte et la conjoncture historique de 2008. La grande récession (2007-2013) a en effet frappé très fort les villes et les municipalités du sud de l'Italie. Ces dernières ont connu, et certaines connaissent encore, des situations d'endettement parfois insoutenables qui les ont poussées, pour certaines, à entamer une démarche de vente des biens publics, notamment les biens immobiliers, ou à être mises sous tutelle d'un commissaire gouvernemental. Ces phénomènes ont provoqué une dynamique de protestation de la part de nombreux collectifs et habitants qui ont vu dans ces opérations non seulement des politiques urbaines risquant de creuser la polarisation sociale et spatiale, mais aussi une forme de négation de la démocratie. Ainsi, les collectifs engagés dans la libération des espaces négligés ou à l'abandon ont adopté, contrairement aux mouvements passés, des stratégies ne visant pas à réclamer ou attendre des réponses de la part du politique, mais se sont engagés dans la prise en main de l'élaboration des politiques. Ainsi, la libération des espaces abandonnés est appréhendée comme une réappropriation autonome de la part des habitants visant entre autres à discréditer les pouvoirs publics ; dans le même esprit la recherche de l'accord de la municipalité apparaît comme une question marginale. En ce sens ces mouvements se situent en cohérence avec les mouvements sociaux italiens contemporains (Day, 2011).

Les interactions avec les institutions, alternant moments de dialogue serré et de tensions, ont produit à l'intérieur des institutions locales des conflits qui se sont traduits dans des manières différentes, voire contradictoires, d'interagir avec les espaces occupés. Si d'un côté, la mairie a reconnu dans les occupations une forme d'expérimentation sociale et démocratique à travers les délibérations communales, de l'autre côté elle a envoyé la police pour rendre inaccessible certains locaux afin de donner un signal aux autres composantes des institutions ou à des acteurs économiques de la ville moins favorables à ces expérimentations. Ces tensions internes à la collectivité ont amené cette dernière à réorganiser les services, en créant notamment un service Biens communs bien séparé du Service Patrimoine. Parallèlement, de nouvelles institutions, reconnues par la municipalité, ont vu le jour telles que « l'Observatoire citoyen permanent des biens communs de la ville de Naples ».

3 Des nouveaux espaces de l'organisation démocratique

Le glissement cartographique qu'on a décrit précédemment et consistant à passer d'une topographie (se situer) à une topologie (se relier)²⁴ des activistes est, à bien y regarder, le pendant d'un autre glissement majeur sur lequel ont insisté toutes les personnes interviewées : celui du passage du paradigme de l'occupation à celui de la libération. Cette dernière est appréhendée comme nous le verrons, comme une pratique à la fois politique et spatiale.

3.1 De l'occupation à la libération : un exemple d'activisme délibératif

Dans le répertoire d'actions et argumentatif des activistes napolitains, la libération a une place centrale.

« La libération de l'abandon et des tentatives de spéculation ont garanti un niveau de démocratie directe ouverte à toute la population dans sa diversité difficile à retrouver dans les expériences passées²⁵. »

« Nous avons libéré le Giardino, suite à l'occupation de CasaPound. C'est de ces formes d'occupation que nous l'avons libéré, notamment des formes d'occupations exclusives et désintéressées à la requalification des espaces et aux habitants de la ville²⁶ ».

Dès les premières formes de libération, les collectifs ont mis l'accent sur la distance avec les pratiques d'occupation des mouvements contestataires des années 1990 qui se pensaient antagonistes par rapport au pouvoir politique institutionnel et pour lesquels l'occupation représentait l'instrument d'affirmation d'une subjectivité (politique) plus que d'une communauté hétérogène. Ainsi, la notion de libération traduirait mieux une vision politique plus large capable d'incarner une relation nouvelle, changeante et non univoque au pouvoir et à la contestation basée sur l'agonisme et sur l'affirmation de nouvelles pratiques démocratiques capables de produire de la norme et des institutions. Des espaces avant tout libérés donc, mais de quoi ? « De l'oubli, des ordures, de l'inculture », « De la spéculation immobilière, de l'affairisme » ; « De la négligence, de l'abandon » ; « de la main capitaliste²⁷ ». Ce sont les types de réponses qui sont revenues le plus souvent. Il ne s'agit pas pour autant de se substituer aux services publics dans l'entretien des espaces ou dans la délivrance de services de base (même si tous les collectifs proposent une série d'activités, ateliers de support et accompagnement pour migrants, accueil transitoire de personnes sans logement, hébergement d'artisans). L'approche par les Biens communs est la clé de lecture indispensable

24 La topographie renvoie aux dispositions (position, etc.) dans l'espace tandis que la topologie renvoie aux connexions et aux relations dans et par l'espace. Lévy J., Lussault M. (2003), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

25 Extrait d'entretien, étudiant, Scugnizzo liberato.

26 Militant politique, parmi les premiers à avoir libéré Giardino liberato.

27 Extraits d'entretiens. Étudiante, Scugnizzo Liberato

pour comprendre la rhétorique et la pratique de la libération telles qu'elles sont promues par les collectifs occupants.

« Le défi des Biens communs tient à la construction de nouvelles procédures institutionnelles, il permet de recomposer la fracture constitutive entre citoyens et institutions, qui marque tout particulièrement la crise de la démocratie représentative. Dans ce défi, le risque persistant est de céder d'un côté à la cristallisation des processus, et de l'autre côté, de céder à une dynamique purement antagoniste, c'est-à-dire de reconnaître l'institution comme un pouvoir autre. Mais il est clair que les processus à l'œuvre représentent déjà des institutions nouvelles²⁸ ».

Ces libérations d'espaces donc, si elles passent par un acte protestataire et illégal comme l'occupation, ont une visée démocratique majeure. Une manière nouvelle de faire ville (à travers la restitution d'espaces abandonnés à la population) ; de faire société (à travers la capacité à produire des relations sociales) ; et de faire politique (à travers un rapport nouveau aux institutions et par la pratique de la participation et de l'implication des citoyens dans les choix concernant la gestion et l'usage des lieux occupés).

Pour atteindre cet objectif, la pratique de la délibération et de la discussion est reconnue comme primordiale par les collectifs occupants. Ils disposent tous d'un système d'assemblées régulières²⁹ (hebdomadaires ou mensuelles selon les cas) qui sont le cœur pulsant du fonctionnement des espaces : les assemblées proposent, décident, structurent le travail. La règle est de décider sans que la « majorité n'écrase, et sans que les minorités n'empêchent la décision »³⁰ et, surtout, sans le vote. Le recours à la délibération en plénière est pratiqué comme fabrique d'un bien commun en lui-même. La qualité de la décision et de la manière d'argumenter compte, mais sans jamais écraser ou occulter la question des délaissés (qu'il s'agisse des espaces ou des personnes), des inégalités et des rapports de domination, comme le souligne un des militants engagé dans la gestion de l'espace Schipa. Une attention particulière est portée aux publics faibles et éloignés, aux injustices sociales et spatiales. Deux exemples sont à ce titre parlant : la valeur d'usage des espaces et la place laissée et reconnue aux points de vue individuels et situés. Concernant les ateliers artisanaux, par exemple, les collectifs insistent sur le fait que les espaces n'appartiennent pas aux artisans, mais à l'activité artisanale. Dans la même optique, les récits et les parcours de vie constituent souvent un point de départ d'une discussion commune, préalable pour arriver à la « meilleure décision³¹ ». La manière d'organiser l'espace des réunions est indicative de cette attention aux dynamiques d'échanges horizontales et symétriques entre les participants : agencement en cercle, prise de parole par

28 *Déclarations d'usage civique et collectif* – Ex Asilo Filangieri

29 Dans tous les sites internet et déclarations de 11 collectifs, une place importante est consacrée à la description du fonctionnement et de la prise de décision.

30 Extrait d'entretien. Habitant de Schipa Liberato.

31 *Ibid.*

levée de main, usage de gestes pour signaler à un locuteur qu'il se répète, qu'il prend trop de temps, ou pour expliciter l'accord ou le désaccord. La manière de traiter les points de vue divergents ou les désaccords est tout aussi parlante : lorsque le désaccord n'a pas pu être résolu en assemblée plénière, la discussion est renvoyée à la table de travail qui s'occupe du thème objet de désaccord. Il s'agit donc de déplacer le désaccord dans un groupe limité de personnes, « un espace de soin dédié³² » du désaccord. Le petit nombre permet en effet de laisser davantage de place aux arguments et de mettre au second plan les positions associées (pour/contre ; favorable/défavorable etc.).

Ainsi la notion d'activisme délibératif apparaît particulièrement opérationnelle dans le cas napolitain en ce qu'elle tient ensemble la création d'un espace – et d'une sphère publique – oppositionnels (Neget, 2007), et des pratiques délibératives très approfondies. La force des collectifs a été l'occupation mais leur argument pour amener le politique à céder une partie du pouvoir sur ces espaces a été la pratique de la délibération appréhendée comme capacité à porter un modèle démocratique et politique de fonctionnement basé sur la reconnaissance, l'échange, la discussion, et la coresponsabilité. Dans ce processus de lutte et de reconnaissance, la question des Biens communs a été une sorte de *terrain d'entente* avec les pouvoirs publics permettant de tenir ensemble occupation, autogestion, reconnaissance et expérimentations démocratiques. Toutefois, et c'est la deuxième originalité du cas napolitain, les Biens communs n'ont pas constitué une rhétorique en arrière-plan, mais bien une partie structurelle d'un projet politique plus large. Pour lui donner de la consistance, les collectifs ont fait le choix de s'engager dans un parcours de (auto)reconnaissance à travers le recours à un dispositif juridique particulier et très ancien, celui de l'usage civique.

3.2 La dimension spatiale des expérimentations démocratiques napolitaines

La plupart des espaces libérés et reconnus comme Biens communs se trouvent au centre-ville historique de Naples qui a connu, dans la dernière décennie des phénomènes de touristification³³ ou de marchandisation de l'espace public rendant plus difficile l'accès à la ville aux couches les plus démunies économiquement. La reconversion de milliers d'appartements à usage touristique est en train de modifier la trame économique et sociale de la ville.

Dans ce contexte les 11 espaces libérés semblent représenter une alternative spatiale non seulement en termes d'accès à la culture ou à de nombreux services pour les habitants, mais surtout en termes d'accès à des espaces publics ouverts, pluriels et émancipatoires. Ouverts, car les espaces sont en accès libres pour tous ceux qui le souhaitent et leur usage et les activités peuvent évoluer au gré des personnes qui s'y impliquent. En ce sens, par exemple, l'ouverture d'une bibliothèque au sein de certains de ces espaces représente à la fois un service et un

32 Extrait d'entretien. Artiste, engagée dans la gestion de l'Asilo.

33 Fava, A., Caputi, A. (2019), « Napoli in vendita tra turismo e privatizzazioni », *Critica urbana*, n° 7, 21 luglio, revue en ligne <https://criticaurbana.com/napoli-in-vendita-tra-turismo-e-privatizzazioni>.

espace circulaires, c'est-à-dire que les personnes qui s'en occupent sont à la fois productrices et bénéficiaires du service et de l'espace. Pluriels et émancipatoires, dans le sens où ces 11 lieux représentent autant d'espaces publics restitués à la ville, dans lesquels il est possible de faire l'expérience de la diversité (en termes de populations brassées mais aussi d'activités proposées) et de l'engagement.

Ces lieux ont modifié également la cartographie des lieux culturels et de production artistique attirant des publics venant de toute la ville, et non seulement du quartier, mais aussi hors de Naples. L'ouverture d'un espace culturel réellement accessible à toute la population semble avoir eu l'effet de créer aussi une relation nouvelle entre artistes et population. Les assemblées étant ouvertes, il n'est pas difficile de voir des artistes qui se confrontent avec des habitants sur les problèmes qu'ils ont ou sur les difficultés du secteur. Cela permet une forme de connaissance réciproque à l'intérieur d'un espace qui, par son organisation et accessibilité, restructure les relations.

Enfin, à l'échelle du quartier, la sortie de l'abandon de ces espaces – souvent très grands et avec une qualité du bâti d'origine remarquable – a eu l'effet de remplissage de vides spatiaux et de requalification immatérielle du quartier. Les relations avec les riverains, pratiquement toutes positives dans les 11 cas étudiés, sont un indicateur privilégié de la reconnexion entre ces espaces et ses habitants.

4 Les produits de la démocratie : nouvelles institutions, nouveaux acteurs

Comme on l'a vu plus haut, l'objectif de certaines occupations était de reconnecter la main-d'œuvre culturelle et artistique avec les moyens et les espaces de production et de re-production.

Depuis 2012, de nombreuses occupations ont eu lieu, comme l'a écrit Stefano Rodotà, un processus sans précédent a été initié à Naples, qui a « donné des bases juridiques » à la réflexion sur les Biens communs (Rodotà, 2018).

4.1 Le cas napolitain, les Biens communs comme horizon politique

L'analyse des textes juridiques approuvés par le conseil municipal a permis d'identifier des traits distinctifs de l'approche juridique napolitaine aux Biens communs. À l'époque des premières occupations, la municipalité était guidée par Luigi De Magistris, maire indépendant sans affiliation au sein d'un parti et ancien magistrat. Sa mandature a été marquée par une ouverture aux mouvements engagés dans les biens communs dès sa campagne électorale. Malgré son ouverture aux mouvements, les premiers échanges avec la municipalité ne sont pas productifs. Au départ, les pouvoirs publics participent aux assemblées de l'ex Asilo Filangieri, premier lieu occupé, et proposent aux occupants de constituer une Fondation à laquelle assigner dans un second temps une aile de l'immeuble occupé. L'idée des pouvoirs publics est de créer une sorte de maison des associations et des fondations culturelles. Cette proposition ne rejoint pas du tout l'idée d'autogestion et

d'ouverture prônée par les collectifs et s'ensuit une période très tendue marquée par la confiscation et des interventions policières. Les occupants en réalité ne revendiquent et ne souhaitent pas l'assignation des biens, mais ils réclament que ces derniers soient ouverts à un usage collectif de la communauté d'artistes, ils demandent plutôt que soit reconnue la capacité de cette communauté à se doter de règles pour l'usage collectif des espaces et à respecter son autonomie décisionnelle et organisationnelle. La municipalité face à la réalité des actions et de leur montée dans la sphère publique, décide de relever le défi et reconnaît les expérimentations en cours. Un groupe de travail mixte (agents de la collectivité, adjoints au maire et collectifs) est mis en place conjointement aux assemblées hebdomadaires qui se déroulent à l'ex Asilo (pendant trois ans) qui s'attachent à rédiger une Déclaration d'usage civique et collectif, reconnue enfin par l'administration en 2015.

Les expériences des Biens communs et les solutions juridiques mises en place pour les reconnaître ont été très diversifiées en Italie. Presque partout où elles ont eu lieu, les collectifs et les communautés engagées dans la gestion des espaces occupés ont fait le choix de se constituer en sujet juridique ou de déléguer à un tiers la titularité nécessaire pour signer des contrats ou des conventions de gestion ou cogestion avec les pouvoirs publics. De ce point de vue, les modèles les plus intéressants semblent les « pactes de collaboration » pour l'administration partagée des biens communs – fondés sur le principe constitutionnel de la subsidiarité ; ou encore les formes de transfert de la propriété d'un usage public du bien aux communautés d'habitants. Dans le cas de Naples, au contraire, le choix a été fait de pratiquer une autre option qui se présente sous forme d'expérimentation juridique et démocratique : réhabiliter l'ancien dispositif juridique d'usage civique en le reliant aux Biens communs.

Dans quelle mesure ce choix est novateur et constitue une expérimentation ? Quatre caractéristiques fondamentales se dégagent de l'analyse des textes juridiques municipaux disciplinant l'usage civique des lieux occupés et qui ont été, au passage, coécrits avec les collectifs en question :

– La première est que dans chaque expérience des Biens communs, il y a eu une communauté informelle et ouverte qui, par un geste de réappropriation, a commencé à utiliser l'espace pour le rendre disponible aux habitants du quartier, pour exercer en lui et à travers lui le droit à la convivialité, le droit de parler publiquement.

– La deuxième concerne la capacité des communautés de référence à définir collectivement et de manière autonome les modes d'utilisation de l'espace et les méthodes de décision. Dans ce but chacun des 11 espaces a rédigé une Déclaration d'usage civique et collectif qui a pour fonction d'assurer l'accessibilité, la convivialité, l'inclusion et l'impartialité, en ouvrant ainsi l'espace à un usage collectif et la jouissance pour la sauvegarde des générations futures. Ces quatre caractéristiques – propres aux dispositifs juridiques de l'usage civique bien avant son application aux espaces occupés – représentent peut-être la raison pour laquelle ce dispositif a été choisi comme forme d'expérimentation. À bien y regarder, ces quatre caractéristiques incarnent en réalité un projet politique,

démocratique et de société qui va bien au-delà de la discipline ou régulation d'un espace.

– La troisième est que l'administration publique a reconnu les expériences en cours et a réaffecté la destination d'usage des bâtiments dans lesquels elles ont été réalisées, en les reconnaissant comme des Biens communs, c'est-à-dire comme des « biens fonctionnels pour l'exercice des droits fondamentaux et des besoins sociaux pertinents, ainsi que pour le libre développement de la personne humaine dans son contexte écologique³⁴ ».

– La quatrième est la reconnaissance par l'administration publique de la capacité d'autonormation des communautés de référence et des collectifs occupants. Cette dernière est une reconnaissance très importante car les Déclarations d'usage élaborées dans le cadre des expérimentations en cours deviennent une modalité pour utiliser et accéder à une partie du patrimoine public. En ce sens, ces déclarations ne se réduisent pas à un accord entre parties, mais deviennent elles-mêmes patrimoine de la population tout entière. Le contenu et la manière dont ces déclarations ont été établies permettent de montrer comment la mairie de Naples administre et gère une partie de ses biens publics à travers, et grâce, à l'initiative libre et autonome de ses administrés.

4.2 Biens communs et expérimentation juridique, vers un modèle napolitain ?

Une autre innovation juridique importante pratiquée par la ville de Naples a été le fait de reconnaître les Biens communs et les usages civiques et collectifs au niveau des Statuts municipal³⁵ et urbanistique³⁶ et au niveau de l'administration³⁷. Ce qui a permis d'infléchir la dimension structurelle (propriétaire) et la dimension dynamique (gestionnaire) des biens occupés.

En effet, la reconnaissance dans le statut municipal des Biens communs et des usages civiques et collectifs leur confère une légitimité juridique et politique et en fait un patrimoine de toute la communauté. En ce qui concerne le plan local d'urbanisme – dans lequel en général les fonctions d'un bien sont définies – les Biens communs ont été reconnus comme l'une des fonctions qu'un bien peut remplir ; c'est-à-dire que les Usages Civiques et Collectifs peuvent dorénavant être inclus comme l'une des multiples utilisations qu'un bien peut avoir.

Ainsi, la référence aux Biens communs dans les documents d'urbanisme est revendiquée par les collectifs occupants comme étant l'épine dorsale de la « ville publique » et représenterait l'élément central de l'exercice du « droit à la ville » (Lefebvre, 1968). Les pratiques d'usage collectif, en effet, ne sont pas/plus des alternatives aux instruments d'urbanisme en vigueur, mais plutôt des compléments

34 Capone, N. (2020), « Urbanistica e beni comuni di uso civico e collettivo. Considerazioni preliminari », in Noratis, F. (2020), *Avere memoria, costruire il futuro*, Napoli, La scuola di Pitagora, 108 p.

35 Delibération du conseil municipal n° 24 du 22 septembre 2011.

36 Delibération du conseil municipal n° 12 du 17 janvier 2020.

37 Delibération du conseil municipal n° 458 du 10 août 2017.

à ceux-ci ; ils représentent plutôt une garnison pour la protection du territoire et des biens publics, constamment exposés au danger de la marchandisation ou de la dégradation par négligence.

Enfin, l'institutionnalisation des Biens communs dans les documents d'urbanisme à l'échelle locale présente un élément d'expérimentation et d'innovation juridique majeur : reconnaître les usages comme « source de droit ». Cela implique notamment de reconnaître la valeur juridique inhérente à certains faits (comme l'occupation et la gestion participative des espaces), et donc de repenser radicalement la nature même de la norme qui, en s'ouvrant au monde des faits et des événements, questionne l'évolution possible des décisions humaines qui ont toujours comme matrice une relation intime avec les biens, qui constituent l'espace dans lequel et par lequel les faits se vérifient (Capone, 2016).

5 Conclusion

Le cas napolitain a été lu sous le double angle de l'activisme délibératif et de l'expérimentation juridique. Il nous a permis de montrer que des formes d'action et de pensée contestataires peuvent s'articuler à des pratiques délibératives ambitieuses et innovantes. L'acte de l'occupation appréhendée comme libération d'espaces et de collectifs résume bien cette articulation. Ainsi, si l'enjeu est la ville, ses espaces délaissés et sa gestion, le défi est de s'en occuper plutôt que d'occuper. Si l'enjeu est la démocratie et ses formes insuffisantes et inégalitaires, le défi est de l'approfondir et de produire de nouvelles institutions.

À partir de là, le modèle napolitain de Bien Commun basé sur la reconnaissance des usages civiques et collectifs, comme source de droit, a tout d'abord un effet spatial à travers la réouverture et la restitution à la collectivité d'espaces et d'immeubles (occupés/libérés).

Dans cette perspective, les occupations napolitaines, leurs formes de gestion et les Biens communs qu'elles produisent se présentent comme un « dispositif herméneutique », comme une « règle de reconnaissance » qui permet au législateur, aux administrateurs et à la société d'identifier et de reconnaître les biens qui sont fonctionnels pour l'exercice des droits fondamentaux et des besoins socialement pertinents.

L'exemple napolitain et de manière plus large l'expérience italienne des Biens communs permettent d'ouvrir de nouveaux questionnements. Tout d'abord, on pourrait se demander si et comment ces expérimentations vont évoluer et s'insérer dans le jeu politique local et national et si leur « ethos de résistance créative » (Gabardi, 2011) n'est pas destiné à se diluer dans les interstices ambigus du collaboratif ou de la gestion déléguée de biens publics. Il est donc nécessaire de suivre sur la durée ces expérimentations pour analyser si et comment ces épreuves démocratiques très ancrées spatialement pourront produire leur propre confirmation.

Ensuite, au-delà de la dimension expérimentale, face à la crise liée à la pandémie qui a exacerbé certaines dynamiques sociales et urbaines, à Naples, comme ailleurs dans le monde, on peut explorer la manière dont les Biens communs pourraient représenter une réponse spatiale et sociale à la nécessité de mettre en place des politiques solidaires, de mutualisme social contre l'hypersécurisation de l'espace public et des villes.

244 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris
ilariacasillo@gmail.com

Laboratorio « Hans Kelsen »
Università degli Studi di Salerno
via Giovanni Paolo II, 132
84084 Fisciano (Sa)
Italie
nicapone@gmail.com

Bibliographie

- AA.VV. (2017), *La grande regressione*, Milano, Feltrinelli, 243 p.
- AA.VV. (2012), *I beni pubblici. Dal governo democratico dell'economia alla riforma del codice civile*, Roma, Accademia dei Lincei, p. 21-480.
- Acosta Alvarado, A.S., De Tullio, M.F. (2020), « L'Asilo Filangieri di Napoli, percorso pratico di una teoria in costruzione », *Le Talpe di Volere la luna*, n° 21 in <https://volerelaluna.it/wp-content/uploads/2020/04/TALPA-beni-comuni-05-acosta.pdf> [En ligne].
- Acosta Alvarado, A. S., Bifano, A., Cozzolino, A., Cucca, C., de Goyzueta, A., Micciarelli, G., Parenti, B., Severino, A. D., Valentini, M. P., (2020), *The Commons as Ecosystems for Culture*, étude commandée par le projet *Cultural and Creative Spaces and Cities*, in <https://www.spacesandcities.com/wp-content/uploads/2020/05/Commons-as-Ecosystems-for-Culture-Ready-for-the-website.pdf> [En ligne].
- Adinolfi, F., Bascetta, M., Giannatti, M., Grispigni, M., Moroni, P., Quagliata, L., Vecchi, B. (1994), *Comunità virtuali. I centri sociali in Italia*, Roma, Il Manifesto edizioni, 96 p.
- Aguilera, T. (2017), *Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz, 705 p.
- Armiero, M. et D'Alisa, G. (2012), « Rights of Resistance : The Garbage Struggles for Environmental Justice in Campania, Italy », *Capitalism Nature Socialism*, Vol. 23, n° 4, p. 52-68.
- Arena, G., Iaione, C. (dir.) (2012), *L'Italia dei beni comuni*, Roma, Carocci, 176 p.
- Azzariti, G. (2013), *Il costituzionalismo moderno può sopravvivere ?*, Roma-Bari, Laterza, 201 p.
- Barucci, E., Pierobon, F. (2007), *Le privatizzazioni in Italia*, Roma, Carocci, 144 p.
- Bellamy, R. (2007), *Political Constitutionalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 270 p.
- Blodiaux, L. (2008), « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, Vol. 30, n° 2, p. 131-147.
- Bobbio, L. (2006), « Dilemmi della democrazia partecipativa », *Democrazia e diritto*, n° 44, p. 11-26.
- Bongiovanni, G. (2005), *Costituzionalismo e teoria del diritto*, Bari-Roma, Laterza, 213 p.

- Calia, C. (2014), *Piccolo Atlante Storico Geografico dei Centri Sociali Italiani*, Padova, Becco Giallo, 158 p.
- Callon, M., Lascoume P., Barthes Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 358 p.
- Capone, N. (2016), « Del diritto d'uso civico e collettivo dei beni destinati al godimento dei diritti fondamentali », *Politica del diritto*, n° 4, p. 597-636.
- Capone, N. (2020), « Urbanistica e beni comuni di uso civico e collettivo. Considerazioni preliminari », in de Noratis, F. (dir.), *Avere memoria, costruire il futuro*, Napoli, La scuola di Pitagora, p. 105-109.
- Capone, N. (2021), « Dispositivi giuridici per la città pubblica e l'uso comune dello spazio pubblico. L'esperienza napoletana dei beni comuni », *Urban@it - Centro nazionale di studi per le politiche urbane*, n° 1, vol. 12, http://amsacta.unibo.it/6790/1/Urban%40it_vol12.pdf [en ligne].
- Capone, N. (2021), « La production juridique de l'espace public » et « Le rêve d'une chose », hors les normes, n° 2, *Patrimoines irréguliers*, <http://patrimoines-irreguliers.org/journal/> [en ligne].
- Capone, N. (dir.) (2022), *Rapporto sui beni comuni a Napoli. Atti e documenti (2011-2021)*, collana editoriale Rapporto sulla città, Napoli, IISF press, 192 p, <https://www.iisf.it/index.php/pubblicazioni-iisf/edizioni-iisf-press.html> [en ligne].
- Casillo, I. et al. (dir.) (2013), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. Publication en ligne www.dicopart.fr.
- Day, R. (2011), « Hegemony, Affinity and the Newest Social Movements : At the End of the 2000s », in Rousselle, D., Evren, S., (dir.) *Post-Anarchism. A Reader*, London, Pluto Press, p. 716-748.
- De Tullio, MF. (2020), *Uguaglianza sostanziale e nuove dimensioni della partecipazione politica*, Napoli, Editoriale scientifica, p. 7-54.
- Fava, A. et Caputi, A. (2019), « Napoli in vendita tra turismo e privatizzazioni », *Critica urbana*, n° 7, 21 luglio, in <https://criticaurbana.com/napoli-in-vendita-tra-turismo-e-privatizzazioni> [En ligne].
- Ferrajoli, L. (2013), *La democrazia attraverso i diritti. Il costituzionalismo garantista come modello teorico e come progetto politici*, Roma-Bari, Laterza, p. 255.
- Ferrajoli, L. (2012), « Democrazia costituzionale », *Revus. Journal for constitutional theory and philosophy of law*, n° 18, in <https://revus.revues.org/2291#abstract> [En ligne].
- Festa, F. A. (2003), « L'alchimia ribelle napoletana. Materiali per una storia della città antagonista », in Cappelli, O. (dir.) (2003), *Potere e società a Napoli a cavallo del secolo. Omaggio a Percy Allum*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, p. 381-423.
- Fioravanti, M. (2009), *Costituzionalismo*, Roma-Bari, Laterza, 166 p.
- Florida, A. (2012), « Il pirogassificatore di Castelfranco di Sotto : lo scacco di un modello deliberativo puro » in Florida, A. (2012), *La democrazia deliberativa : teorie, processi e sistemi*, Roma, Carocci, p. 146-168.
- Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir. La naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.
- Fourniau, M. (2007), « Citoyen en tant que riverain : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion politique des projets d'aménagement », in Martine Revel, Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Bertrand Heriard Dubreuil, Rémi Lefebvre (dir.) (2007), *Le débat public. Une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 67-77.
- Froment, P. (2001), « Le centre historique de Naples : un espace productif menacé ou valorisé par les politiques urbaines ? », *Méditerranée*, Vol. 96, *Politiques urbaines à Naples et à Marseille, regards croisés*, p. 79-90.
- Froment, P. (2016), « Lieux culturels et informalité politique à Naples : une approche par les pouvoirs multi situés », *L'Espace Politique*, Tome 29, n° 2, 02 septembre 2016, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3916> [En ligne].

- Fung, A. (2005), « Deliberation before the revolution. Toward an ethics of deliberative democracy in an unjust world », *Political Theory*, vol. 33, n° 2, p. 397-419.
- Gabardi, W. (2011), « Contemporary models of democracy », *Polity*, Vol. 33, n° 4, pp. 547-568.
- Habermas, J. ([1981], 1986), *Teoria dell'agire comunicativo*, Bologna, Il Mulino, 2 voll., p. I 537 p., II 588 p.
- Habermas, J. ([2008], 2011), *La democrazia ha anche una dimensione epistemica ? Ricerca empirica e teorica normativa*, in Habermas, J., *Il ruolo dell'intellettuale e la causa dell'Europa*, Roma-Bari, Laterza, p. 63-107.
- Hart, M., Negri, A. (2010), *Comune. Oltre il pubblico e il privato*, Milano, Rizzoli, 381 p.
- Le Goff, A. (2001), « Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux : l'idée d'un « activisme délibératif » et ses implications », *Archives de Philosophie*, Vol. 74, n° 2, p. 241-257.
- Lévy, J., Lussault, M. (2003), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, 198 p.
- Lucarelli, A. (2011), *Beni comuni. Dalla teoria all'azione politica*, Viareggio (Lu), Dissensi, 416 p.
- Luciani, M. (2016), « Costituzionalismo irenico e costituzionalismo polemico », *Rivista Associazione Italiana dei Costituzionalisti*, in https://www.associazionedeicostituzionalisti.it/old_sites/sito_AIC_2003-2010/materiali/anticipazioni/costituzionalismo_irenico/index.html [En ligne].
- Maddalena, P. (2014), *Il territorio bene comune degli italiani. Proprietà collettiva, proprietà privata e interesse pubblico*, Roma, Donzelli editore, 208 p.
- Mansbridge, J. et alii (2012), *A systemic approach to deliberative democracy*, in Parkkinsons J., Mansbridge J. (dir.) (2012), *Deliberative systems : deliberative democracy at the large scale*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-26.
- Marella, M.R., (dir.), (2012), *Oltre il pubblico e il privato. Per un diritto dei beni comuni*, con postfazione di S. Rodotà, Ombre corte, Verona, 332 p.
- Marion, C. (2006), « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, Vol. 19, n° 75, p. 33-52.
- Mattei, U. (2011), *Beni comuni, un manifesto*, Roma-Bari, Laterza, 114 p.
- Membretti, A. (2007), « Centro Sociale Leoncavallo : Building Citizenship as an Innovative Service », *European Urban and Regional Studies*, Vol. 14, n° 3, p. 252-263.
- Micciarelli, G. (2014), « I beni comuni e la partecipazione democratica. Da un « altro modo di possedere » ad un « altro modo di governare » », *Jura Gentium. Rivista di filosofia del diritto internazionale e della politica globale*, Vol. XI, n° 1, p. 61-63.
- Montanari, T. (2015), *Privati del Patrimonio*, Torino, Einaudi, 172 p.
- Morbidegli, G. (dir.) (2004), *La cartolarizzazione del patrimonio immobiliare pubblico*, Torino, Giappichelli, 343 p.
- Mudu, P. (2004) « Resisting and Challenging Neoliberalism : The Development of Italian Social Centers », *Antipode*, Vol. 36, n° 5, p. 917-941.
- Negt O. (2007), *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, p. 55-67.
- Pascapè, F. (2020), « Usi collettivi urbani e rapporto tra il membro della comunità e la Pubblica Amministrazione locale nell'esperienza gestionale del Comune di Napoli », in Albanese R. A., Michelazzo E. e Quarta A. (dir.), *Gestire i beni comuni urbani. Modelli e prospettive*, Torino, Università degli Studi di Torino, p. 161-176.
- Perlingieri, P. (2006), *Il diritto civile nella legalità costituzionale secondo il sistema italo-comunitario delle fonti*, Tome 2, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, p. 629-683.
- Piazza, G. (2012) « Il movimento delle occupazioni di squat e centri sociali in Europa. Una introduzione », in *Partecipazione e Conflitto*, n° 1, p. 5-18.

- Revel, M. (2009), « Pratiques délibératives et engagement des profanes », in Actes du colloque *Formes et lieux de production de l'activité politique*, Paris, Association Française de Sociologie, p. 567-580.
- Rodotà, S. (2012), *Il diritto di avere diritti*, Roma-Bari, Laterza, p. 105-138.
- Rodotà, S. (2013), *Il terribile diritto. Studi sulla proprietà privata e i beni comuni*, Bologna, Il Mulino, 478 p.
- Rodotà, S. (2018), *I beni comuni. L'inaspettata rinascita degli usi collettivi*, Capone N. e Preterossi G. (dir.), Napoli, La scuola di Pitagora, p. 31-89.
- Rossi, U. (2017), « Dalla democrazia proprietaria all'abitare imprenditoriale : seduzioni, contraddizioni e derive del neoliberalismo urbano », *Tracce urbane*, n° 1, p. 32-47.
- Rui, S. (2013), « Où est donc le danger ? Participation et usage de Foucault », *Participations*, n° 6, p. 65-86.
- Settis, S. (2002), *Italia S.p.a. L'Assalto del patrimonio culturale*, Torino, Einaudi, 150 p.
- Sintomer, Y., (2001), « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, n° 1, p. 239-276.
- Vicario, L., Martinez Monje, M.P. (2003), « Another 'Guggenheim effect ? The gentrification of a potentially gentrifiable neighborhood in Bilbao », *Urban studies*, Vol. 40, n° 12, p. 2383-2400.
- Young, M. (2000), *Inclusion and Democracy*, New York, Oxford University Press, 320 p.
- Žižek, Z. (2013), *Dalla tragedia alla farsa : Ideologia della crisi e superamento del capitalismo*, Milano, Ponte alle Grazie, 208 p.